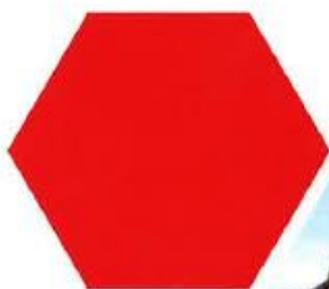




COMMUNE DE  
**Gibloux**

N° 2 juillet 2022

# Bulletin communal





# MOT DU SYNDIC

---



Madame, Monsieur,  
Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Cette édition du journal communal est principalement consacrée aux comptes 2021 de notre Commune et ces derniers témoignent de la bonne santé financière communale. Celle-ci s'explique principalement par un impact bien moins important que projeté de la crise sanitaire du COVID, mais aussi par des revenus supérieurs aux prévisions, ainsi que des reports de certaines dépenses au gré des priorisations retenues. Ce nouveau résultat positif conduira notre exécutif à affiner les prévisions futures et mieux intégrer les impacts possibles sur la dette et l'éventuelle réduction de la pression fiscale sur nos concitoyennes et concitoyens. Ces réflexions s'inscriront dans le respect du développement retenu dans notre Plan de législature, notamment concernant les infrastructures et les prestations. Pour tous les détails sur ces questions financières, je vous renvoie aux pages qui suivent.

Ce bulletin vous permettra également de prendre connaissance des autres actualités communales et vous constaterez que la vie villageoise reprend gentiment son chemin ordinaire. Le giron des jeunes organisé récemment à Rossens, premier événement majeur ayant eu lieu sur notre territoire depuis le COVID, peut en témoigner. Je profite de ces quelques lignes pour féliciter la Jeunesse de Rossens et le Comité d'organisation pour l'immense engagement et la parfaite organisation de la fête. Bravo !

Comme annoncé le 31 mai dernier, je remets mon mandat de Syndic au 31 août 2022 pour des raisons professionnelles. Après quelques semaines en charge de mes nouvelles fonctions, je dois malheureusement constater que la conciliation entre ces engagements ne peut pas être pleinement assurée. D'entente avec mes collègues de l'exécutif, j'assurerai néanmoins encore une transition jusqu'à la fin de l'année en tant que Conseiller communal. Ainsi, après 12 ans passés au sein de l'exécutif, dès 2010 à celui de Farvagny et depuis 2016 à celui de Gibloux, je rends le tablier d'élu communal. Les affaires communales ne s'arrêtant jamais, j'aurais bien évidemment eu un grand plaisir à poursuivre l'accompagnement du développement de notre Commune qui a un fort potentiel, mais je pars en restant confiant en l'avenir. Le travail effectué et les bases posées durant toutes ces années, en particulier depuis le début de cette nouvelle législature avec le renforcement de notre administration communale et l'élaboration d'un Plan de législature, permettent de voir l'avenir avec sérénité.

Le travail de mise en œuvre de la fusion se poursuit toutefois et ses effets bénéfiques doivent être mieux valorisés et communiqués. Je reste convaincu qu'en poursuivant sur cette voie, l'ensemble de notre population ne pourra que se satisfaire des choix opérés et sera fière d'habiter dans une Commune performante, dotée d'infrastructures et de prestations larges, offrant un agréable cadre de vie et favorisant une riche vie villageoise.

Enfin, je ne peux conclure sans adresser de vifs remerciements à toutes les personnes avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer de près ou de loin durant ces 12 ans, du personnel communal à mes collègues de l'exécutif, ainsi qu'à la population pour la confiance témoignée. Merci !

Fabien Schafer  
Syndic

# SOMMAIRE

Mot du syndic .....	3
Politique communale .....	5
Finances .....	5
Comptes 2021.....	5
Facturation des impôts.....	12
Recommandations et divers.....	13
Ordre public – Sécurité – Service du feu.....	14
Police des chiens .....	14
Affaires scolaires – Structures de garde – Enfance et jeunesse.....	15
Travaux sur le bâtiment B de l'école de Rossens.....	15
Culture - Sport - Loisirs .....	16
Mérite sportif 2021 .....	16
Prix culturel 2021 .....	17
Abonnement culturel pour les jeunes de moins de 26 ans.....	17
Le Conseil général.....	18
Décisions du Conseil général.....	18
Informations de l'administration .....	20
Fermeture d'été .....	20
Contrôle de l'habitant.....	20
Cartes journalières CFF - Nouveau : Réservation en ligne.....	20
Fête nationale.....	21
Service technique .....	21
Déchetterie .....	21
Réouverture de la route du Glèbe .....	21
Bibliothèque régionale du Gibloux.....	21
Ludothèque du Gibloux.....	23
Nuit du jeu.....	23
Accueil de réfugiés ukrainiens dans la commune de Gibloux.....	23
Un habitat rural gallo-romain à Farvagny-le-Grand .....	24
Au Fil du Patch .....	27
Bois de feu.....	28
Informations générales .....	29
Gibloux Solidaire.....	29
Association de parents de la région de Gibloux – APRG .....	29
Communaute des entreprises de gibloux (CEG) - Constitution .....	30
Protection contre la canicule .....	31

# POLITIQUE COMMUNALE

---

## FINANCES

### Comptes 2021

**Les comptes 2021, 6<sup>e</sup> exercice de la commune de Gibloux, ont été approuvés par le Conseil général lors de sa séance du 30 mai 2022 sur la base du rapport de l'organe de révision Fiduservice SA.**

A l'heure du bilan de l'année 2020, nous formulions l'espérance que la pandémie du Covid-19 trouverait une fin en 2021. Même si c'est loin d'être le cas, nous pouvons tout de même saluer l'efficacité des mesures de lutte mises en place qui auront permis de maîtriser la virulence de ce satané virus et de retrouver progressivement une vie normale tant au sein de la société que sur la place de travail.

Mise en œuvre fin 2020 pour le budget 2021, l'application de la nouvelle législation sur les finances communales et du nouveau plan comptable MCH2 nous a occupés tout au long de l'année 2021. Le travail a été important. Les modifications ne sont pas anodines et nous devons poursuivre les efforts d'explications et de pédagogie pour rendre à nouveau lisibles les comptes communaux et la situation financière communale.

Contrairement à son impact sur les finances de la Confédération (plus de 30 milliards pour 2020 et 2021) et du canton (77 millions pour l'exercice 2020), la crise sanitaire n'a pesé que modestement sur les finances communales et, partant, sur l'équilibre des comptes 2021. Dans une conjoncture économique qui n'a pas perdu beaucoup de couleur, en confirmation des cinq exercices de la précédente législature, les résultats des comptes 2021 de notre commune sont à nouveau excellents. Grâce à des recettes fiscales qui paraissent insensibles aussi bien aux réformes fiscales qu'aux crises sanitaires majeures, les finances communales affichent une santé réjouissante.

En effet, les excédents de revenus fiscaux pour l'exercice 2021 atteignent 3.5 MFr, soit + 16% par rapport aux prévisions budgétaires. C'est un record pour la commune de Gibloux. Tout en nous réjouissant de ce très bon résultat, nous devons tout de même revoir les bases de calcul et les méthodes d'évaluation de nos recettes fiscales afin de disposer d'un meilleur chiffrage de nos ressources au moment d'établir le budget et de réviser la planification financière. Le respect du budget et une maîtrise des dépenses par les responsables et les services communaux ont pour conséquence une modération des charges qui contribue également au résultat très positif de l'exercice 2021.

Avec un **total de charges de Fr. 38'955'132.15** et un **bénéfice net de Fr. 4'150'727.06**, les comptes de résultats bouclent avec un **excédent brut de revenus de Fr. 4'452'624.86** dû à la fois à des **charges de Fr. 727'822.90 inférieures au budget** et des **revenus de Fr. 4'074'413.96 plus élevés** que les prévisions budgétaires.

Avec un **total de dépenses de Fr. 4'589'956.40**, les comptes d'investissements bouclent avec un **excédent de dépenses de Fr. 1'740'207.00** alors que le budget prévoyait un excédent de dépenses de Fr. 3'082'000.00. Ce résultat, sensiblement différent des prévisions budgétaires, est dû aux retards dans la réalisation de nombreux projets pour de multiples raisons : crise sanitaire, manque de personnel pour l'encadrement technique et changement de législature.

Le bouclement des comptes 2021 confirme que la commune dispose de ressources financières confortables pour son fonctionnement. Une meilleure évaluation de nos revenus fiscaux nous permettra de progresser dans les choix que nous devons faire quant à la répartition de ces ressources entre le développement de notre administration et de nos infrastructures, la limitation de la dette communale et la réduction de la pression fiscale sur nos concitoyens.

## 1. Comptes de résultats 2021

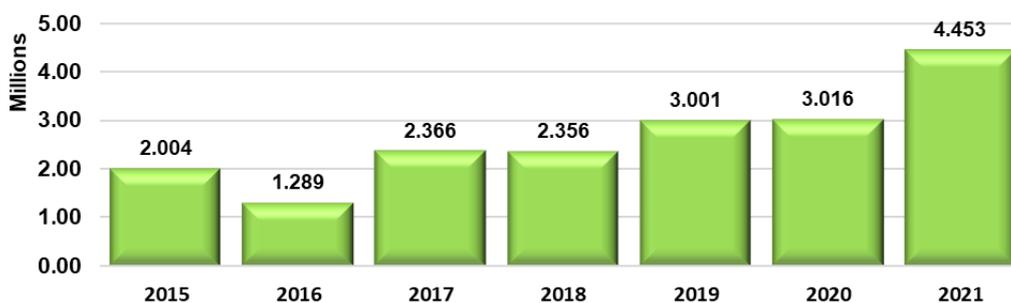
### 1.1 Comptes de résultats 2021

	Comptes 2021		Budget 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>Chiffres bruts</b>	<b>38'955'132.15</b>	<b>43'105'859.21</b>	<b>41'760'085.00</b>	<b>41'410'473.00</b>
<b>Excédent net de revenus</b>	<b>4'150'727.06</b>		<b>- 349'612.00</b>	
Amortissements	2'670'815.90	1'098'454.90	1'578'721.00	
Préfinancement et capitaux tiers	6'595.00	4'697.20	0.00	
<b>Excédent avant amortissement (cash flow)</b>	<b>5'724'985.86</b>		<b>1'229'109.00</b>	
<b>Ecritures à déduire</b>				
Imputations internes	3'468'652.40	3'468'652.40	3'481'590.00	3'481'590.00
Gestion de dossiers tiers par le SSoc	1'429'212.65	1'429'212.65	3'800'000.00	3'800'000.00
Préfinancement et capitaux tiers	6'595.00	4'697.20	0.00	
Provision extraordinaire	300'000.00		0.00	
<b>Total</b>	<b>5'204'460.05</b>	<b>4'902'562.25</b>	<b>7'281'590.00</b>	<b>7'281'590.00</b>
<b>Chiffres nets du ménage communal</b>	<b>33'750'672.10</b>	<b>38'203'296.96</b>	<b>34'478'495.00</b>	<b>34'128'883.00</b>
<b>Excédent brut de revenus</b>	<b>4'452'624.86</b>		<b>- 349'612.00</b>	
<b>Evolution des charges par rapport au budget (- 2.11 %)</b>	<b>-727'822.90</b>			
<b>Evolution des revenus par rapport au budget (+ 11.94 %)</b>		<b>4'074'413.96</b>		

Les comptes de résultats 2021, 6e exercice comptable de la commune fusionnée, peuvent à nouveau être considérés comme excellents. Des revenus de près de Fr. 4'000'000.00 supérieurs au budget net (+ 11.96 %) et des charges de près de Fr. 730'000.00 inférieures au budget net (- 2.1%), permettent de dégager un excédent brut de revenus avant écritures extraordinaires de Fr. 4'452'624.86 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 349'612.00.

Ce résultat confirme les résultats précédents et la bonne santé des finances de la commune fusionnée.

Résultat structurel : excédent brut de revenus



## 1.2 Résultats par chapitre

	Comptes 2021		Budget 2021		Ecart net
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	CO-BU
Administration générale	3'847'392.20	686'511.95	3'952'247.00	554'750.00	-236'616.75
Ordre et sécurité publics	967'493.00	587'333.45	861'025.00	483'605.00	2'739.55
Formation	11'172'649.80	1'378'314.55	11'302'031.00	1'070'932.00	-436'763.75
Culture, sports et loisirs	2'232'592.40	585'794.90	2'219'519.00	446'524.00	-126'197.50
Santé	2'836'989.15	26'161.85	2'864'606.00	35'000.00	-18'778.70
Prévoyance sociale	9'132'091.95	5'149'195.30	12'247'639.00	8'293'006.00	28'263.65
Trafic et télécommunications	2'301'477.05	189'763.45	2'160'005.00	83'500.00	35'208.60
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	4'685'480.64	4'358'737.60	4'526'586.00	3'969'062.00	-230'780.96
Economie publique	997'737.60	1'583'894.75	1'016'702.00	1'450'650.00	-152'209.15
Finances et impôts	781'228.36	28'560'151.41	609'725.00	25'023'444.00	-3'365'204.05
<b>Total brut</b>	<b>38'955'132.15</b>	<b>43'105'859.21</b>	<b>41'760'085.00</b>	<b>41'410'473.00</b>	<b>-4'500'339.06</b>
<b>Excédent de revenus</b>	<b>4'150'727.06</b>		<b>- 349'612.00</b>		
Imputations internes	3'468'652.40	3'468'652.40	3'481'590.00	3'481'590.00	
<b>Total net</b>	<b>35'486'479.75</b>	<b>39'637'206.81</b>	<b>38'278'495.00</b>	<b>37'928'883.00</b>	
Excédent par rapport aux revenus nets	10.47%		-0.92%		

Afin de chiffrer les écarts entre les comptes et le budget 2021, la colonne « Ecart net » contient les augmentations de charges nettes ou les diminutions de revenus nets (signe +) respectivement les diminutions de charges nettes ou les augmentations de revenus nets (signe -).

A l'exception des chapitres « Ordre et sécurité publics », « Prévoyance sociale » et « Trafic et télécommunications » tous les autres chapitres bouclent avec des charges nettes significativement inférieures au budget.

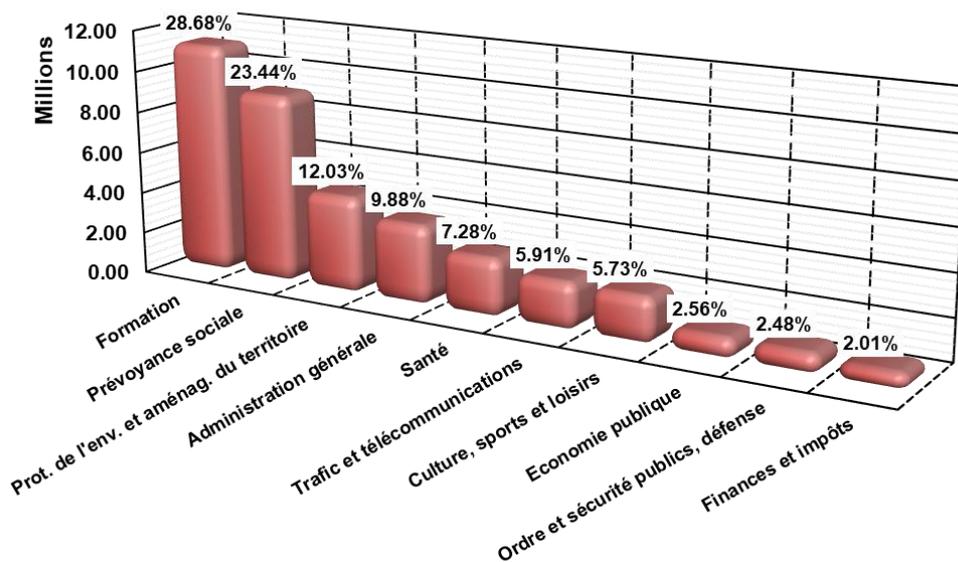
**Si on laisse de côté le résultat du chapitre « Finances et impôts », les charges nettes des comptes de résultats sont de Fr. 1'135'000.00 inférieures aux prévisions budgétaires.**

Les écarts importants entre comptes et budget sont principalement dus, au chapitre :

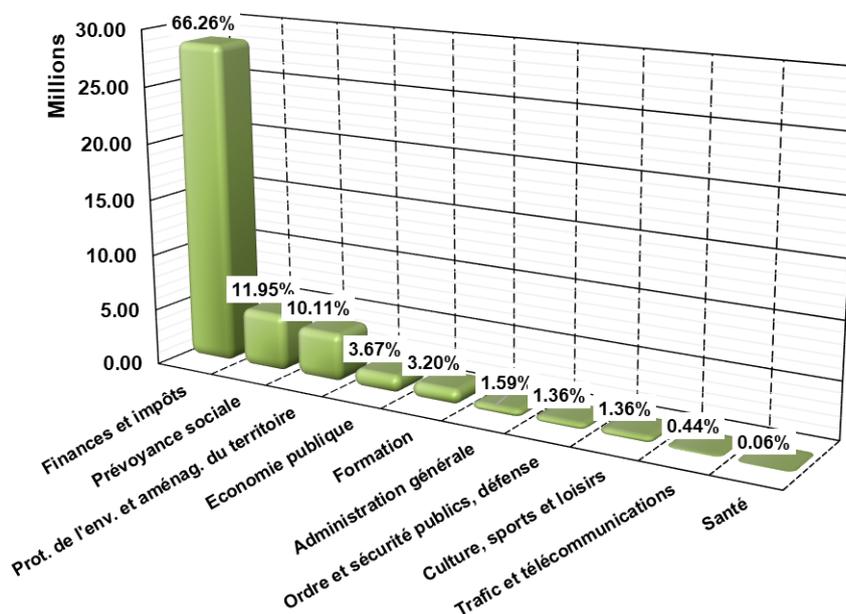
- **Administration générale** (- 236 kFrs) : frais des autorités (- 22 kFrs), honoraires de mandataires (- 60 kFrs), frais informatiques (- 32 kFrs), frais financiers des bâtiments (- 40 kFrs) et entretien des bâtiments (- 67 kFrs).
- **Formation** (- 436 kFrs) : écoles primaires (- 50 kFrs), cycles d'orientation (- 220 kFrs), écoles de musique (- 24 kFrs), écoles spécialisées (- 23 kFrs) et frais d'exploitation des bâtiments scolaires (- 114 kFrs).
- **Culture, sports et loisirs** (- 126 kFrs) : bibliothèques (- 10 kFrs), frais d'exploitation des infrastructures sportives (- 39 kFrs) et de loisirs (- 71 kFrs).
- **Santé** (- 18 kFrs) : contribution aux charges des homes médicalisés (- 12 kFrs).
- **Prévoyance sociale** (+ 28 kFrs) : participation aux institutions pour personnes handicapées (+ 28 kFrs), contributions en faveur de la famille et de la jeunesse (- 22 kFrs), frais de l'aide sociale (+ 21 kFrs).

- **Trafic et télécommunications** (+ 35 kFrs) : frais relatifs aux routes communales (+ 32 kFrs), frais d'exploitation des bâtiments édilitaires (+ 10 kFrs), frais relatifs aux transports publics (- 6 kFrs).
- **Protection de l'environnement et aménagement du territoire** (- 230 kFrs) : frais de gestion des déchets (- 110 kFrs), promotion des énergies renouvelables (- 24 kFrs), frais relatifs aux cimetières (- 16 kFrs), correction de cours d'eau (- 34 kFrs) et frais liés à l'aménagement du territoire (- 47 kFrs).
- **Economie publique** (- 152 kFrs) : exploitation forestière (- 173 kFrs), frais du chapitre de l'énergie (+ 15 kFrs) et du chapitre des gravières (+ 6 kFrs).
- **Finances et impôts** (- 3.36 MFrs) : principalement un excédent de revenus du chapitre des impôts (- 3.59 MFrs) et la constitution d'une provision supplémentaire de 300 kFrs destinée à financer notre contribution à la réforme de la Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg à laquelle nous sommes affiliés.

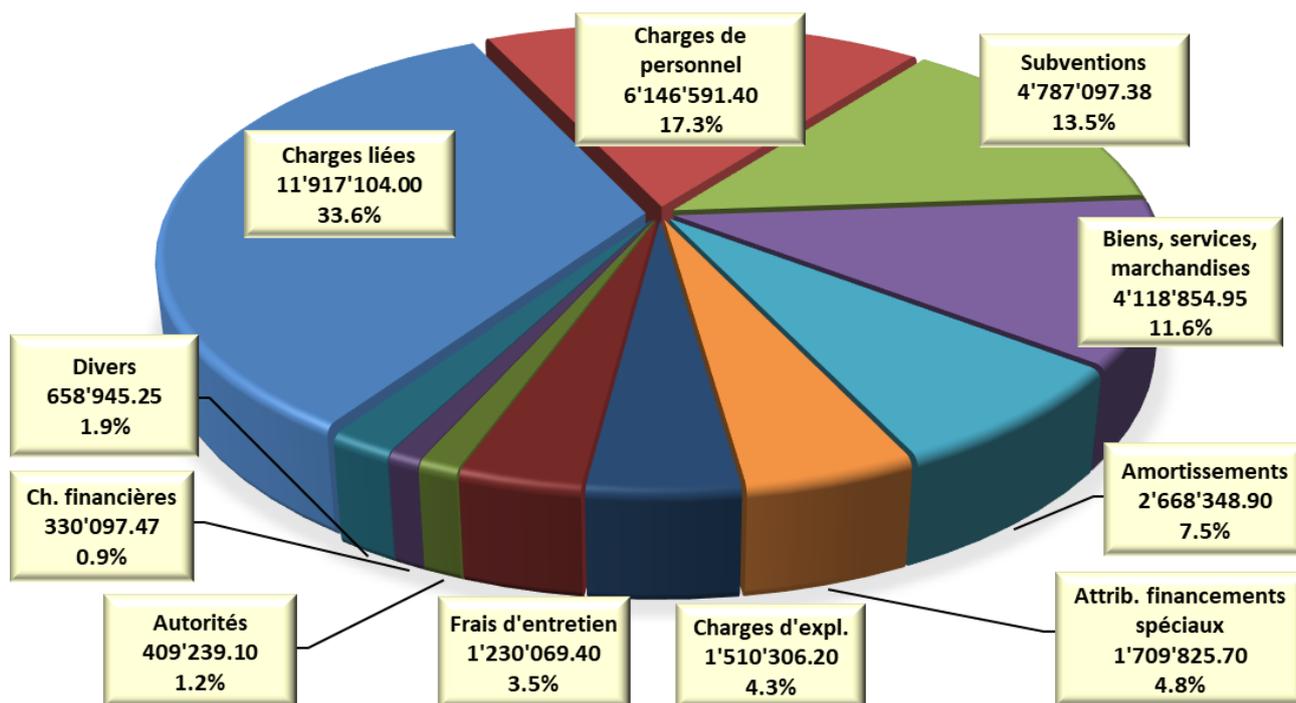
### 1.3 Répartition des charges par chapitre



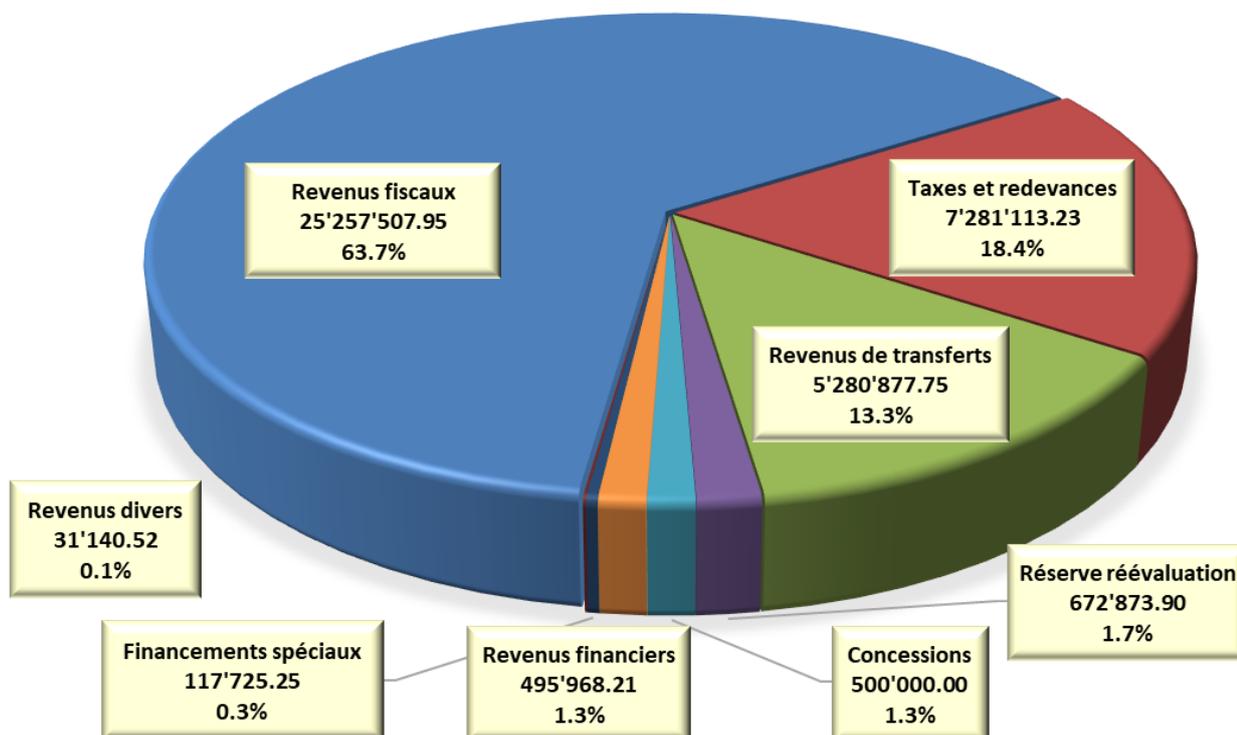
### 1.4 Répartition des revenus par chapitre



1.5 Répartition des charges nettes par nature – Total Fr. 35'486'479.75



1.6 Répartition des revenus nets par nature – Total Fr. 39'637'206.81



## 2. Comptes des investissements 2021

### 2.1 Récapitulation par chapitre

	Comptes 2021		Budget 2021		Ecart net Co - Bu
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Formation	710'784.20	0.00	600'000.00	0.00	110'784.20
Culture, sport et loisirs	452'301.55	0.00	1'050'000.00	0.00	-597'698.45
Trafic et communications	231'793.15	391'696.60	510'000.00	192'000.00	-477'903.45
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'719'166.65	2'387'852.80	4'418'000.00	1'293'000.00	-3'793'686.15
Economie publique	208'001.65	0.00	0.00	0.00	208'001.65
Finances et impôts	1'267'909.20	70'200.00	260'000.00	2'271'000.00	3'208'709.20
<b>Total</b>	<b>4'589'956.40</b>	<b>2'849'749.40</b>	<b>6'838'000.00</b>	<b>3'756'000.00</b>	<b>-1'341'793.00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>1'740'207.00</b>		<b>3'082'000.00</b>	

### 2.2 Résultats par catégorie de projets

	Comptes 2021		Budget 2021		Ecart net Co -Bu
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
<b>Dépenses et recettes non affectées</b>	50.00	1'165'878.85	40'000.00	2'931'000.00	1'725'171.15
<i>Principales recettes non-affectées non encaissées en 2021 :</i>					
– Vente de deux bâtiments communaux pour 1.2 MFrs					
– Vente d'un terrain en ZAC Combernesse pour 1.071 MFrs					
<i>en partie compensées par des recettes de taxes de raccordement plus élevées (+ 0.6 MFrs).</i>					
<b>Projets terminés au 31.12.2021</b>	1'209'734.95	36'703.95	828'000.00	20'000.00	365'031.00
<i>9 projets sont terminés au 31.12.2021 dont 4 étaient inscrits au budget 2021.</i>					
<b>Projets en cours</b>	3'380'171.45	1'647'166.60	4'230'000.00	805'000.00	-1'691'995.15
<i>27 projets sont encore au cours au 31.12.2021 dont 14 étaient inscrits au budget 2021.</i>					
<b>Projets reportés (sans dépenses en 2021)</b>	0.00	0.00	1'740'000.00	0.00	-1'740'000.00
<i>7 projets inscrits au budget 2021 ont été reportés en 2022 ou à une date ultérieure.</i>					
<b>Total</b>	<b>4'589'956.40</b>	<b>2'849'749.40</b>	<b>6'838'000.00</b>	<b>3'756'000.00</b>	<b>-1'341'793.00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>1'740'207.00</b>		<b>3'082'000.00</b>	

**Les comptes des investissements 2021 bouclent avec un excédent de dépenses de près de Fr. 1'740'000.00** alors que les prévisions budgétaires affichaient un excédent de dépenses de près de Fr. 3'080'000.00.

L'écart de près Fr. 2'250'000.00 pour les dépenses est principalement dû au retard dans la facturation et/ou dans la réalisation d'un nombre important de projets en particulier dans les domaines des infrastructures sportives (- 600 kFrs), des routes communales (- 280 kFrs), de l'approvisionnement en eau (- 950 kFrs) et de l'épuration des eaux (- 1.5 MFrs), en partie compensés par les frais d'équipements de la zone d'activités La Longivue (1.26 MFrs) prévus à charge de l'exercice 2020.

Pour plus de détails sur le compte des investissements 2021, voir sur le site internet communal : <https://www.commune-qibloux.ch>.

### 3. Bilan au 31 décembre 2021

	<i>Bilan au 01.01.2021</i>	<b>Mouvement</b>	<b>Bilan au 31.12.2021</b>
<b>Actifs</b>	<b>55'899'124.07</b>	<b>51'576'792.11</b>	<b>107'475'916.18</b>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>19'644'313.77</b>	<b>19'255'102.16</b>	<b>38'899'415.93</b>
Disponibilités et placements à court terme	8'182'061.32	1'986'836.55	10'168'897.87
Créances	-6'469'838.10	-1'867'591.59	-8'337'429.69
Actifs de régularisation	16'916'087.35	522'076.65	17'438'164.00
Marchandises, fournitures et travaux en cours	78'500.00	-9'900.00	68'600.00
Placements financiers à long terme	19'943.00	-4'546.85	15'396.15
Immobilisations corporelles	897'560.20	18'619'998.65	19'517'558.85
Créances envers les legs et fondations des capitaux de tiers	20'000.00	8'228.75	28'228.75
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>36'254'810.30</b>	<b>32'321'689.95</b>	<b>68'576'500.25</b>
Immobilisations corporelles	36'033'788.20	31'641'428.70	67'675'216.90
Immobilisations incorporelles	152'024.10	547'101.80	699'125.90
Prêts PA	40'000.00	0.00	40'000.00
Participations, capital social PA	28'998.00	77'767.80	106'765.80
Subventions d'investissements	0.00	55'391.65	55'391.65
<b>Passifs</b>	<b>-55'899'124.07</b>	<b>-51'576'792.11</b>	<b>-107'475'916.18</b>
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>-38'010'310.89</b>	<b>-13'626'614.19</b>	<b>-51'636'925.08</b>
Engagements courants	-1'918'623.29	-896'262.30	-2'814'885.59
Passifs de régularisation	-575'236.55	511'249.20	-63'987.35
Provisions à court terme	-1'392'329.60	1'280'726.00	-111'603.60
Engagements financiers à long terme	-32'196'506.20	-14'227'024.29	-46'423'530.49
Provisions à long terme	-1'500'000.00	-300'000.00	-1'800'000.00
Engagements financements spéciaux et fonds capitaux tiers	-427'615.25	4'697.20	-422'918.05
<b>Capital propre</b>	<b>-17'888'813.18</b>	<b>-37'950'177.92</b>	<b>-55'838'991.10</b>
Financements spéciaux	-5'515'544.56	-925'935.69	-6'441'480.25
Préfinancements	-1'796'225.25	69'373.25	-1'726'852.00
Réserves liées au retraitement	0.00	-14'806'902.52	-14'806'902.52
Autres capitaux propres	-3'326'251.11	-575'968.25	-3'902'219.36
<b>Excédent du bilan</b>	<b>-7'250'792.26</b>	<b>-21'710'744.71</b>	<b>-28'961'536.97</b>

Le bilan résumé au 31.12.2021 ci-dessus, 1<sup>er</sup> bilan selon les nouvelles règles MCH2, appelle les commentaires généraux suivants :

- L'actif distingue clairement le patrimoine financier et le patrimoine administratif.
- Le passif distingue clairement les capitaux tiers et les capitaux propres de la commune.
- Le poste d'actifs « Créances » avec un solde négatif est dû au poste « débiteurs impôts » sur lequel sont inscrits tous les acomptes d'impôts facturés.

- Les immobilisations corporelles correspondent aux soldes bruts des projets d'investissements de type ouvrages, immeubles, installations, machines et équipements.
- Les immobilisations incorporelles correspondent aux soldes bruts des objets d'investissements de type logiciels, études, etc.

<b>Les engagements financiers à long terme :</b>	<b>au 01.01.2021</b>	<b>au 31.12.2021</b>	
Emprunts à long terme	30'467'618.00	25'950'690.00	- 4.5 MFrS en 2021
Emprunts LIM	1'419'239.00	1'088'320.00	- 330 kFrS en 2021
Recettes d'investissements inscrits au passif	0.00	19'074'871.29	nouveau MCH2
Autres engagements financiers à long terme	309'649.20	309'649.20	

- Les financements spéciaux correspondent aux « ex-réserves » relatives aux chapitres « Approvisionnement en eau » et « Traitement des eaux usées » auxquels s'ajoute désormais la « Gestion des déchets ».
- Les réserves liées au retraitement correspondent à la réévaluation du patrimoine administratif inscrite à l'actif du bilan sous « Immobilisations corporelles et incorporelles ».
- **Une partie des « Autres capitaux propres », env. 3.3 MFrS et l'« Excédent du bilan » env. 29 MFrS, soit au total près de 32.3 MFrS pourront être affectés au financement des éventuels découverts du compte de résultats.**

Pour encore plus de détails sur les comptes 2021, voir sur le site internet communal : <https://www.commune-gibloux.ch>

## Facturation des impôts

### Acomptes 2022

Les bulletins de versement envoyés à la fin mai sont destinés au paiement de vos acomptes d'impôt 2022.

Comme par le passé, vous pouvez choisir un règlement en 9 acomptes mensuels (de fin juin à fin février selon le calendrier annoncé dans le bulletin communal de mars 2022) ou en un seul versement.



### Les coefficients d'impôts sont :

- **Impôt communal 2022** : **85 % sur le revenu et la fortune**
- **Impôt paroissial 2022 de Corpataux-Magnedens** : **9 % sur le revenu et 10 % sur la fortune**
- **Impôt paroissial 2022 de Farvagny** : **8 % sur le revenu et sur la fortune**
- **Impôt paroissial 2022 de Le Glèbe** : **10 % sur le revenu et sur la fortune**
- **Impôt paroissial 2022 de Rossens** : **8 % sur le revenu et 10 % sur la fortune**
- **Impôt paroissial 2022 de Vuisternens-en-Ogoz** : **Traité par la Paroisse**

## Comment les acomptes ont-ils été calculés ?

Le montant des acomptes est calculé sur la base de la cote de la dernière taxation fiscale connue (impôt 2020 pour la plupart des contribuables). Il est de la responsabilité des contribuables de vérifier qu'ils ont reçu des acomptes d'impôts et que le montant des acomptes correspond à leur situation fiscale actuelle. Si tel n'est pas le cas (par ex. revenu antérieur extraordinaire, modification durable de l'activité en 2022), vous avez la possibilité de contacter le Service des finances (Tél. 026 552 59 05 ou [finances@commune-gibloux.ch](mailto:finances@commune-gibloux.ch)) afin d'adapter vos acomptes. En cas d'augmentation de vos revenus, ceci vous évitera de devoir payer un montant important en une fois lors de l'établissement du décompte final.

## A quelle date vais-je recevoir le décompte final de mes impôts ?

Avec l'introduction de la taxation annuelle, l'impôt 2022 sera basé sur les revenus obtenus durant l'année 2022. Aussi, ce ne sera qu'à partir de 2023, après l'examen de votre déclaration indiquant vos revenus 2022, que le Service des finances pourra établir, sur la base des indications du Service cantonal des contributions, le décompte du solde de l'impôt 2022.

## Et les intérêts ?

Un intérêt compensatoire est calculé sur le solde dû (acomptes versés insuffisants) lorsque le décompte est établi après le 30 juin de l'année suivante. Pour l'année fiscale 2022, le taux de l'intérêt compensatoire est de 0.0 %. Si les acomptes payés sont trop élevés, un intérêt rémunérateur au taux de 3.0 % sera accordé sur les montants remboursés. Nous appliquons les mêmes taux que le Service des contributions.

## A quoi sert le bulletin intitulé « Acompte volontaire 2022 » ?

Lorsque vous remplirez votre déclaration 2022, au début de l'année 2023, vous pourrez calculer votre revenu et votre fortune imposables 2022. Si, à ce moment-là, vous deviez constater que l'impôt réellement dû est sensiblement plus élevé que les acomptes payés, il sera encore temps pour compléter le versement de vos acomptes 2022, afin de limiter le montant à payer au moment de l'établissement du décompte et d'éviter ou réduire la facturation d'intérêts compensatoires le cas échéant. A cet effet, un bulletin de versement, intitulé « Acompte volontaire année 2022 », à compléter à votre convenance, est joint à l'envoi des acomptes.

## Ordre de paiement permanent

Si vous mandatez un établissement bancaire ou postal pour effectuer vos paiements, vous devez modifier chaque année l'ordre permanent en précisant bien l'année pour laquelle les versements sont à effectuer (joindre les bulletins de versement qui sont codifiés). En effet, il est important que vos versements soient mis en compte sur la « bonne » année.

## Recommandations et divers

Pour vos paiements, nous vous prions d'utiliser exclusivement les bulletins de versement BVR ou QR joints aux factures qui vous sont adressées et de saisir ou scanner toutes les données de codage en cas de paiement par e-banking, faute de quoi le montant versé ne sera pas attribué correctement lors de la reprise automatique des paiements par notre système informatique.

Nous sommes actuellement dans une phase de transition puisque tous les émetteurs de factures doivent prochainement passer à la facturation avec les nouveaux bulletins de versement QR. Nous avons mis en place ce nouveau système pour l'envoi des acomptes d'impôts 2022 et allons le faire prochainement pour toutes nos factures. Nous vous rendons attentifs au fait que **les bulletins de versement actuels de type BVR ne pourront plus être traités après le 1<sup>er</sup> octobre 2022 par les instituts financiers et les versements vous seront retournés, seuls les bulletins de versement QR étant acceptés.**



Lorsque les circonstances le justifient, un arrangement peut être accordé pour le paiement d'une facture, sur demande écrite, et moyennant intérêts (au taux actuel de 1.5 %) et frais facturés en sus (actuellement Fr. 20.00 dès 6 mensualités, voir document « Emoluments de chancellerie » publié sur notre site internet <http://www.commune-gibloux.ch>).

Par ailleurs, nous nous référons aux communications figurant au verso des factures. En particulier, nous soulignons que le délai de contestation des factures est de 30 jours dès réception.



## ORDRE PUBLIC – SÉCURITÉ – SERVICE DU FEU

### Police des chiens

Nous vous rappelons, ci-après, quelques règles de base concernant la détention des chiens.

La personne qui détient un chien doit éduquer son animal de façon à assurer la protection des personnes, des animaux et des choses et doit en tout temps l'avoir sous contrôle. Il est interdit, en particulier, d'incommoder des passants et des passantes avec un chien (cf. art. 3 à 8 du règlement sur la détention et l'imposition des chiens).

Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui. Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer dans les installations communales prévues à cet effet (cf art. 9 du règlement sur la détention et l'imposition des chiens).

Le non-respect de ces règles élémentaires est passible, selon la gravité du cas, d'une amende de CHF 20 à CHF 1'000 prononcée par le Conseil communal.



Si vous deviez constater des événements qui ne respectent pas le règlement communal précité, nous vous demandons de nous annoncer les faits avec un maximum d'éléments afin que nous puissions traiter chaque cas dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.



## Travaux sur le bâtiment B de l'école de Rossens

Les travaux sur l'école de Rossens (bâtiment B) vont commencer à la fin de l'actuelle année scolaire. Afin d'assurer la sécurité des enfants et des utilisateurs, il a été décidé de fermer totalement le chantier, ce qui nécessite de préciser certains éléments (plan de situation ci-après).

### Interdiction du chantier

La zone de chantier est prévue **en vert** dans le plan ci-après. Celle-ci sera entièrement entourée de palissade et sera interdite d'accès à l'exception des personnes autorisées. Cela permet notamment d'assurer que le rayonnement de la grue ne passe pas au-dessus de zones non protégées. Pour ce qui est du terrain omnisports, celui-ci sera laissé au maximum à disposition des enfants, mais il sera en partie coupé pour remplir les exigences de sécurité.

### Cheminement des élèves et dépose des enfants

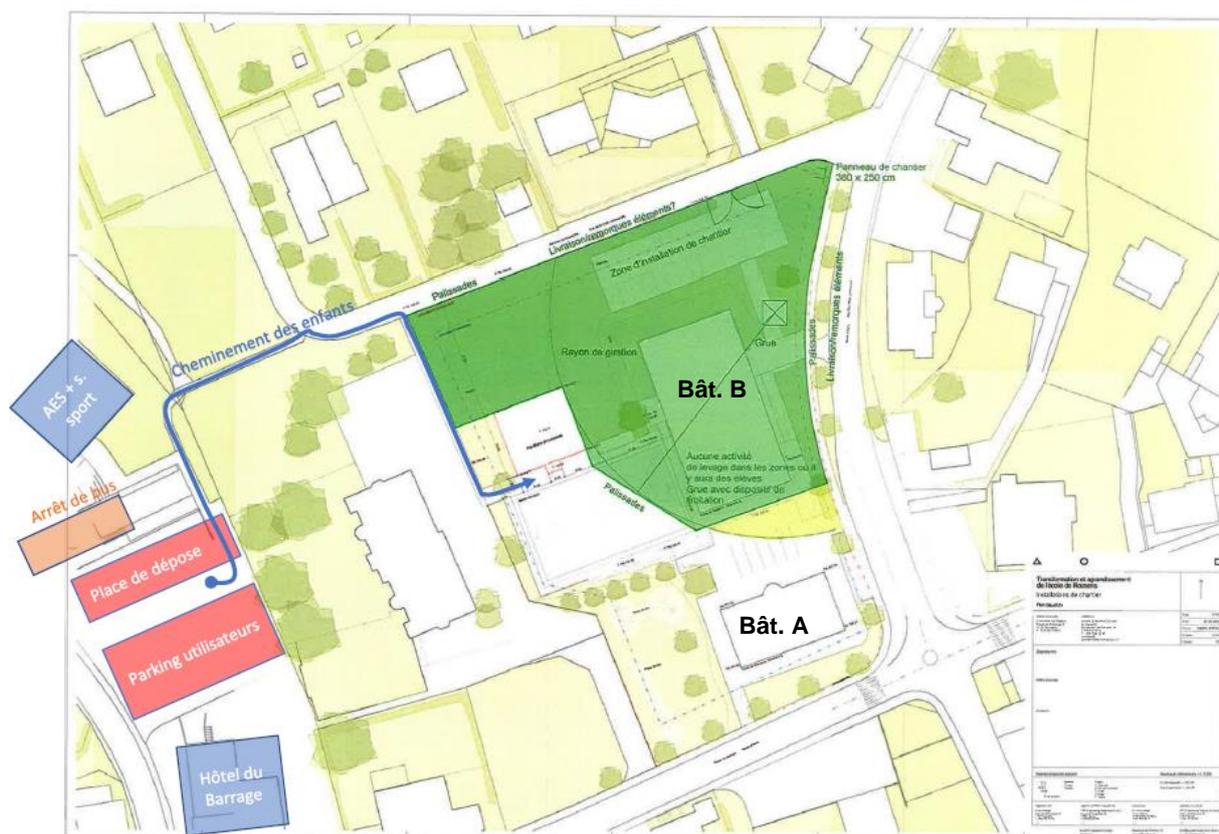
Le cheminement des élèves qui sont amenés par leurs parents est défini **en bleu** dans le plan ci-après. Il est là l'occasion de rappeler aux parents que la place de dépose (**en rouge** dans le plan ci-après), y compris en-dehors des travaux, se situe **entre l'Hôtel du Barrage et le bâtiment du Service social** (en **bleu clair** dans le plan ci-après). Pour des raisons de sécurité notamment, la dépose des enfants sur la route de l'Impasse du Grand-Pré ou sur les arrêts TPF est absolument interdite.

### Parking utilisateurs et enseignants

Les places de parc actuelles seront utilisées pour les besoins du chantier. De ce fait, le parking utilisateurs et enseignants (**en rouge** dans le plan ci-après) est déplacé sur les places situées **entre l'Hôtel du Barrage et les locaux du Service social** pendant toute la durée des travaux (en **bleu clair** dans le plan ci-après). Ce parking est prévu pour tous les utilisateurs des locaux de l'école.

### Arrêt de bus

Après contact avec notre prestataire, et dans la mesure où l'arrêt de bus actuel sera dans le périmètre de sécurité, les enfants seront déposés devant le bâtiment de la salle de gymnastique (**en orange** dans le plan ci-après). Ils seront également repris à cet endroit.



## Mérite sportif 2021

Le jury du Mérite sportif de la commune de Gibloux a attribué le prix de l'édition 2021 à

### Mme Alizée Rusca

Mme Rusca, née en 1999, pratique l'athlétisme 400 m. haies. Elle détient le record club et fribourgeois élite sur 400 m. haies et 300 m. haies. Mme Rusca s'est qualifiée et a participé aux championnats d'Europe U23 à Tallinn sur 400 m. haies. Elle est championne fribourgeoise élite 100 m., championne suisse relais olympique élite (800 m., 400 m., 200 m., 100 m.) et détient le record romand et fribourgeois en relais olympique élite.



Photo athletix.ch

### Ci-après quelques objectifs visés par Mme Alizée Rusca :

Top 3 jeux de la francophonie sur 400 m. haies et 4 x 400 m. à Kinshasa (Congo) en 2023, demi-finale aux Universiades en 2023 sur 400 m. haies en Chine, top 3 aux championnats suisses élite sur 400 m. haies, record personnel sur 60 m., 100 m., 300 m., 400 m. et 400 m. haies, top 50 européen sur 400 m. haies au niveau du World ranking.

La remise du prix à Mme Rusca a eu lieu le mardi 28 juin 2022 au Centre sportif de Farvagny, dans le cadre de la soirée de clôture des jeunes du Club athlétique Gibloux Farvagny CAGF.

Le Conseil communal adresse à Mme Alizée Rusca ainsi qu'aux trois nominés de l'édition 2021 toutes ses félicitations pour leurs performances sportives et les encourage à persévérer dans leur discipline.

#### Nominés de l'édition 2021

- Mme Shania Bonny, karaté
- M. Dylan Kilchoer, cyclisme
- M. Christophe Mollard, course à pied/trail



Mme Genevière Frick, Conseillère communale dicastère du sport, Mme Alizée Rusca, lauréate et M. Fabien Schafer, Syndic



Nous vous rappelons que **les dossiers de candidature pour l'édition 2022 du Mérite sportif sont à envoyer à la commune jusqu'au 31 décembre 2022.** Vous trouverez le règlement et le formulaire de candidature concernant le Mérite sportif sur notre site internet : [www.commune-gibloux.ch](http://www.commune-gibloux.ch).

## Prix culturel 2021

Le jury du Prix culturel de la commune de Gibloux a attribué le prix de l'édition 2021 à

### M. Pascal Gendre

M. Gendre, né le 9 juin 1967, est directeur de chœurs et de fanfares. Il participe activement à la vie culturelle de nos villages et a écrit de multiples œuvres pour nos sociétés et notre région. Il dirige les chœurs mixtes d'Estavayer-le-Gibloux et de Villarlod. Il est l'auteur de compositions chez Vocalis, Sympaphonie et Woodbrass Music dont « Il s'est levé » primée lors du concours de composition du Groupement des Associations de Céciliennes pour son 10<sup>ème</sup> anniversaire. Il est également l'auteur de compositions pour des éditions privées, musique profane et religieuse.



Photo Jean-Pierre Telley



M. Gendre a également été directeur de la fanfare l'Echo du Glèbe de 2002 à 2020 et de la Lyre de Corpataux durant une dizaine d'années. Il est l'auteur de nombreuses compositions dont, par exemple, « Evolutions » qui a remporté le 2<sup>ème</sup> prix au concours Européen de composition pour Brass Band à Bruxelles en 2002 et le prix du jury.

#### Nominés de l'édition 2021

- Mme Salomé Chofflon, écriture-littérature
- M. Jean-Christophe Despond, musique
- Mme Marie-Ange Glannaz, bijouterie

La remise du prix à M. Gendre aura lieu cet automne.

Le Conseil communal adresse à M. Pascal Gendre ainsi qu'aux trois nominés de l'édition 2021 toutes ses félicitations et les encourage à persévérer dans leur art.

Nous vous rappelons que **les dossiers de candidature pour l'édition 2022 du Prix culturel sont à envoyer à la commune jusqu'au 31 décembre 2022**. Vous trouverez le règlement et le formulaire de candidature sur notre site internet : [www.commune-gibloux.ch](http://www.commune-gibloux.ch).



## Abonnement culturel pour les jeunes de moins de 26 ans

L'abonnement culturel de 0 à 25 ans est né de la volonté de favoriser la pratique et la découverte culturelle des jeunes en Suisse par la mise en réseau des lieux et par une offre libre et illimitée.

Durant 365 jours, l'abonnement culturel donne libre accès à des milliers d'événements, festivals, spectacles, concerts, ciné-clubs et expositions. Il est valable dans les cantons de Fribourg, Berne, Neuchâtel, Jura et Valais. **Il permet également aux jeunes d'assister aux spectacles de la saison culturelle de La Tuffière à Corpataux.**



Dans le but de promouvoir la culture, le Conseil communal a décidé d'offrir des abonnements aux jeunes de moins de 26 ans domiciliés dans notre commune et qui en font la demande. Une quinzaine d'abonnements est encore disponible à ce jour. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès de l'administration communale.

# LE CONSEIL GÉNÉRAL

---

## DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

### Dans sa séance du 30 mars 2022, le Conseil général a :

- Accepté le crédit d'engagement de CHF 1'800'000.-: Rueyres-St-Laurent – assainissement de la Route du Glèbe
- Répondu à la proposition de M. Léo Bulliard et M. Julien Gremaud, Farvagny, demandant un congé paternité de 4 semaines, respectivement 20 jours, pour le personnel communal (30 mars 2021).
- Répondu à la proposition de M. Frédéric Oberson, Mme Catherine Balmer, M. Philippe Dougoud, M. Michel Brunisholz et M. Dominique Castella demandant une modification des règlements communaux relatifs à la distribution d'eau potable ainsi qu'à l'évacuation et à l'épuration des eaux (30 mars 2021).
- Répondu à la proposition de M. Florian Clerc représentant le cercle de Corpataux-Magnedens demandant de préparer et faire voter dès que possible le crédit d'investissement pour la réalisation des aménagements de modération de trafic à Magnedens et de faire voter les crédits d'investissement nécessaires pour la réalisation des aménagements de modération de trafic des villages de Vuisternens-en-Ogoz, Estavayer-le-Gibloux, Rueyres-St-Laurent, Villarsel-le-Gibloux et Villarlod au plus tard un an après la finalisation de l'étude en cours (6 octobre 2021).

### Dans sa séance du 30-31 mai 2022, le Conseil général a :

- Pris connaissance du rapport de gestion 2021 du Home médicalisé du Gibloux.
- Approuvé les comptes de fonctionnement 2021 du Home médicalisé du Gibloux faisant ressortir un excédent de produit de CHF 56'672.46.
- Approuvé les comptes des investissements 2021 du Home médicalisé du Gibloux présentant des dépenses pour un total de CHF 256'192.10.
- Accepté le crédit d'engagement du Home médicalisé du Gibloux de CHF 220'000.- pour l'installation d'un réseau câblé IPTV.
- Pris connaissance du rapport de gestion 2021 de la commune de Gibloux.
- Approuvé les comptes de résultat 2021 de la commune de Gibloux faisant ressortir un bénéfice de CHF 4'452'624.-.
- Approuvé les comptes des investissements 2021 de la commune de Gibloux faisant ressortir un excédent de dépenses de CHF 1'740'207.-.
- Crédit d'engagement de la commune de Gibloux
  - Accepté la dépense de CHF 85'000.- pour le crédit d'étude concernant l'extension du centre scolaire de Rossens (transformation de l'ancienne école, bâtiment A).

- Accepté la dépense de CHF 204'000.- pour la réfection du bâtiment de La Tuffière à Corpataux, crédit complémentaire.
  - Accepté la dépense de CHF 80'000.- pour la réfection de chemins à Corpataux et à Farvagny-le-Grand.
  - Accepté la dépense de CHF 140'000.- pour le remplacement de véhicules édilitaires (Gibloux).
  - Accepté la dépense de CHF 430'000.- pour l'assainissement de la centrale de chauffage à distance de Rossens.
  - Refusé la dépense de CHF 65'000.- pour la mise en conformité du chauffage de l'ancienne administration communale à Rueyres-st-Laurent.
- Désigné Fiduconsult Fribourg SA en qualité d'organe de révision pour les comptes de la commune de Gibloux et du Home médicalisé du Gibloux pour une période de trois ans, pour le montant de CHF 12'000.-.
  - Accepté la proposition de Mme Yasmine Macheret représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz d'étudier la possibilité de rajouter un parc à vélo à Vuisternens-en-Ogoz « croisée ».
  - Accepté le retrait de la proposition de M. Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens, moratoire de trois ans sur la vente de bâtiments et de parchets communaux, cette proposition ayant été préavisée d'irrecevable par le bureau.
  - Elu Mme Catherine Ducrest-Wyssmüller à la présidence du Conseil général.
  - Elu M. Sébastien Geinoz à la vice-présidence du Conseil général.
  - Elu Mme Sophie Tritten membre de la Commission financière pour le cercle de Vuisternens-en-Ogoz, en remplacement de Mme Anne Dafflon.

**Dates des prochaines séances :**

- Jeudi 6 octobre 2022
- Lundi et mardi 5 et 6 décembre 2022



# INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION

## FERMETURE D'ÉTÉ

Tous les services de l'administration communale seront fermés pour les vacances d'été la semaine du

**lundi 1<sup>er</sup> août 2022**  
**au vendredi 5 août 2022**

Durant cette période, le numéro 026 552 59 99 sera à votre disposition **en cas d'urgence uniquement** (heures de bureau).

Pour les cartes d'identité, vous voudrez bien contacter le Service de la population et des migrants SPoMi, Route d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot, tél. 026 305 14 92 ou passer commande en ligne sur [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch).



## CONTRÔLE DE L'HABITANT

### Cartes journalières CFF - Nouveau : Réservation en ligne

Vous pouvez désormais réserver les cartes journalières CFF en ligne depuis notre site internet [www.commune-gibloux.ch](http://www.commune-gibloux.ch), par téléphone (026 552 59 03) ou au guichet de l'administration communale.

#### Réservation en ligne

- Cliquer sur la date à laquelle vous souhaitez réserver vos cartes CFF.
- Indiquer le nombre d'abonnements désirés.
- Renseigner les champs demandés dans le formulaire en ligne.
- Se rendre au guichet de l'administration communale pour retirer les cartes CFF.



#### Les conditions n'ont pas changé

- Il n'y a ni échange, ni reprise, ni remboursement pour les cartes.
- La carte doit être retirée au guichet de l'administration communale dans les 3 jours ouvrables dès la réservation.
- Toute carte commandée et non retirée dans les délais sera facturée.

#### Païement

- Le prix d'une carte journalière est de CHF 40.00.
- Il est payé au comptant (cartes de débit et crédit acceptées) lors du retrait de la carte.

## FÊTE NATIONALE

La manifestation de la Fête nationale 2022 est organisée, cette année, en collaboration avec la **Société de Tir au petit calibre** de Corpataux-Magnedens Elle se déroulera



**le lundi 1<sup>er</sup> août 2022 dès 18h00 sur le site du bâtiment de La Tuffière à Corpataux**



Un tout-ménage avec des informations complémentaires sera distribué dans le courant du mois de juillet.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer nombreux à cette occasion.



## SERVICE TECHNIQUE

### Déchetterie

Nous vous rappelons que les déchets encombrants ne peuvent excéder 2 m. d'envergure et doivent être réduits avant apport en déchetterie.

En effet, les déchets de plus de 2 m. ne sont pas acceptés à la SAIDEF, le broyeur n'étant pas adapté pour ce type de déchet.

Au mois de février, des déchets encombrants de plus de 2 m. ont malgré tout été déposés ce qui a engendré des frais supplémentaires pour la commune.

Nous vous prions de bien vouloir respecter ces prescriptions. A l'avenir, les déchets ne correspondant pas à cette norme seront refusés. Nous vous remercions de votre compréhension.

### Réouverture de la route du Glèbe

Les travaux de la route du Glèbe ont pris fin et celle-ci est maintenant réouverte à la circulation. Le Conseil communal remercie la population pour sa patience durant la période de fermeture.

## BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE DU GIBLOUX

La Bibliothèque Régionale du Gibloux est une bibliothèque scolaire et communale. Elle propose un large choix de documents pour tous les âges.

Les enfants du cercle scolaire bénéficient d'un abonnement gratuit jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire. Ils reçoivent leur carte (à présenter lors de chaque passage à la bibliothèque) dès la 1H.

Les abonnements pour les tout-petits, les jeunes et les adultes sont aussi possibles et bienvenus, il suffit de passer sur un des deux sites pour ouvrir un compte lecteur.

De plus, la bibliothèque accueille régulièrement les classes pour des visites, des animations et des emprunts. Elle participe également à divers projets de promotion de la lecture (Lecture académie, Prix Chronos, Prix fantaisie,...).



**Bibliothèque régionale  
du Gibloux**

La Bibliothèque Régionale du Gibloux se trouve sur deux sites :

**FARVAGNY-LE-GRAND**, Rte des Combes 2  
(bâtiment CO du Gibloux) 026 411 16 20

FARVAGNY-LE-GRAND	
Lundi-mardi- jeudi	15h00 - 18h00
Mercredi	15h00 - 19h00
Vendredi	fermé
Samedi	09h00 - 12h00

**\*CORPATAUX**, Rte du Centre 59  
(bâtiment La Tuffière) 026 411 33 13

CORPATAUX Ouverture dès mardi 16.08.22	
Mardi	15h30 - 18h30
Vendredi	15h00 - 18h00

**\*En raison des travaux d'agrandissement de l'école de Rossens, la bibliothèque de Rossens sera déplacée à Corpataux, dans le bâtiment de La Tuffière, durant une année et demie. Les horaires resteront inchangés. Cette situation est transitoire, la bibliothèque retrouvera sa place dans l'école de Rossens dès la fin des travaux.**

Afin de permettre aux enfants habitant Rossens de se rendre de manière autonome à Corpataux durant cette phase de transition, la commune proposera un service de transport. Un mardi sur deux, après avoir effectué les trajets ordinaires, un bus emmènera les enfants vers La Tuffière. Il les ramènera une heure plus tard. Ce trajet ne pourra s'effectuer qu'avec l'accord écrit d'un parent. Durant cette heure sur place, les enfants pourront faire leur choix de livres et profiter de lire en attendant le bus-retour. Ils s'engageront à rester dans le bâtiment.

Dates des trajets organisés		
2022	2023	2023
Mardi 30 août	Mardi 17 janvier	Mardi 23 mai
Mardi 13 septembre	Mardi 31 janvier	Mardi 6 juin
Mardi 27 septembre	Mardi 14 février	Mardi 20 juin
Mardi 11 octobre	Mardi 7 mars	Mardi 4 juillet
Mardi 8 novembre	Mardi 21 mars	
Mardi 22 novembre	Mardi 4 avril	
Mardi 6 décembre	Mardi 25 avril	
Mardi 20 décembre	Mardi 9 mai	

### Animations publiques (lieux et horaires à confirmer)

- Né pour lire : accueil des tout-petits en bibliothèque, un mercredi matin par mois, dates sur notre site internet.
- Soirée des auteurs régionaux : Mme Géraldine Lourenço présentera son nouveau roman policier "Maudites Bénichons", éd. Montsalvens en compagnie de Laurent Eltschinger qui nous livrera son 3e polar intitulé "Mets de l'eau dans ton vin !" : vendredi 23 septembre 2022.
- Nuit du conte : 11 novembre 2022
- BiblioWeekEnd : 24 – 26 mars 2023



### Nuit du jeu

# Nuit du jeu

Le 31 octobre 2022 (dès 19h)

Farvagny

Salle communale



#### Chacun amène :

De la vaisselle pour soupe, crêpes, pâtisseries ...

Pensez aux verres !

Boissons – Petite restauration

Soupe offerte

Nous vous attendons nombreux, en famille, seul ou en groupe

Entrée libre

Org. : Ludothèque du Gibloux

## ACCUEIL DE RÉFUGIÉS UKRAINIENS DANS LA COMMUNE DE GIBLOUX

Selon nos informations un certain nombre de familles d'accueil se sont annoncées pour recevoir chez elles des réfugiés ukrainiens, principalement des femmes et leurs enfants.

Dans le contexte de cet esprit de solidarité et de générosité, le Conseil communal a mis à disposition de l'ORS, un appartement pouvant accueillir une ou deux familles.

De plus, l'Association Gibloux Solidaire a, quant à elle, proposé sa salle de rencontres afin que des cours de français puissent être dispensés à des jeunes adultes et adultes ukrainiens comme à d'autres migrants ; 7 élèves suivent ces deux matinées de cours. Ces cours sont bénévolement donnés par M. René Berset, professeur retraité, habitant de Corpataux.

La commune met également à disposition des familles d'accueil, des sociétés locales ainsi que de tout autre groupement, une page sur son site internet. Celle-ci vise à regrouper les actions menées dans la commune ou la région en faveur des personnes réfugiées. Ci-après le lien y relatif :

<https://commune-gibloux.ch/administration-autorites/administration-communale/refugies-ukrainiens>

Le Conseil communal tient à remercier infiniment toutes les familles d'accueil, les bénévoles, les associations, les écoles, les sociétés locales qui permettent à ces personnes de retrouver un peu de sérénité en leur apportant du réconfort et du soutien durant leur exil.

## UN HABITAT RURAL GALLO-ROMAIN À FARVAGNY-LE-GRAND

Un établissement en enclos à caractère rural (exploitation liée aux activités agropastorales) daté de l'époque romaine a récemment été mis au jour à Farvagny-le-Grand.

Ce type de vestiges est relativement peu documenté dans le canton de Fribourg et plus largement en Suisse. Ces installations avec enclos apparaissent déjà au Second âge du Fer (La Tène, 450-15 av. J.-C.) et perdurent probablement jusqu'au 3<sup>ème</sup> siècle de notre ère, voire plus tard.



L'histoire de cette découverte débute en 2016. Cette année-là, un étrange empièchement, manifestement d'origine humaine, avait été observé par un collaborateur du Service archéologique de l'Etat de Fribourg (SAEF) lors de la surveillance de l'excavation d'une tranchée le long de l'Impasse Pra-Bastian.



Ne pouvant pas alors explorer ces vestiges au-delà de l'emprise des travaux, le SAEF devra attendre l'été 2021 et l'octroi des permis de construire des trois projets immobiliers au Pra-Bastian pour en savoir plus à ce sujet. Durant la mise à l'enquête, en effet, un diagnostic archéologique a pu être réalisé sous la forme de sondages mécaniques sur les parcelles situées en aval de la découverte de 2016, à proximité du Cycle d'Orientation du Gibloux. Cette opération s'est révélée positive, livrant ainsi dans les parties sud et nord-est de la zone d'investigation divers vestiges archéologiques.

Ces derniers étaient parfois associés à des fragments de tuiles romaines (*tegulae*). C'est dans ce cadre que le SAEF a programmé une première campagne de fouille qui s'est limitée à l'extrémité méridionale de la zone impactée par les futurs travaux, là où les vestiges les plus significatifs avaient été observés. Cette intervention s'est effectuée largement avant le début des constructions.

L'établissement rural n'a pas pu être intégralement documenté, mais les 300 m<sup>2</sup> fouillés ont permis d'esquisser une organisation générale grâce à une dizaine de structures matérialisées par des empièchements, des trous de poteaux (négatifs laissés dans le sol par les bois aujourd'hui disparus), un foyer, diverses petites fosses et un enclos fossoyé. Ce dernier, suivant un axe nord-est/sud-ouest, accusait une profondeur d'une trentaine de centimètres et une largeur de 90 centimètres pour une longueur de 50 mètres.

De tels fossés délimitant un ensemble de bâtiments durant l'Antiquité en Gaule et en Helvétie ont déjà été mis en évidence lors de fouilles. Toutefois, dans le cas de Farvagny, en raison de la limitation imposée par l'emprise des travaux, aucun angle ou retour de cet enclos n'a pu être repéré. Cela nous indique probablement qu'un établissement de taille conséquente devait s'y trouver. Quant aux empièchements mis au jour, ils devaient probablement servir de zone de battage (action visant à séparer les grains de l'épi) ou alors de radier d'assainissement sur lequel pouvait s'implanter un bâtiment.

Pour l'instant, au vu de l'état des recherches, il est difficile de leur attribuer une fonction plus précise. La disposition régulière de ces aménagements de pierres observés sur le terrain nous renseigne sur la forme et l'orientation des constructions aujourd'hui disparues. En effet, la localisation des galets et des blocs nous indique la position des anciennes parois en matériaux périssables (bois et torchis). En outre, l'orientation générale de ces empièchements est parallèle à l'enclos fossoyé, ce qui ne laisse aucun doute sur leur contemporanéité (Fig. 1). A proximité de ces découvertes, un petit foyer quadrangulaire révélait la présence d'activités domestiques (cuisine, éclairage, chauffage) (Fig. 2).

À noter l'absence de mur maçonné, souvent attribué à des bâtiments d'importance, et le manque de mobilier significatif révélant une activité artisanale spécifique, telles que la production de céramique ou la métallurgie, par exemple. Ces quelques indices présentés favorisent l'interprétation d'un établissement à caractère agraire. Nous resterons cependant prudents quant à la fonction exacte de ce site.



**Fig. 1** Aperçu de l'empierrément principal, aux limites régulières et qui évolue parallèlement à l'enclos fossoyé visible en arrière-plan (traitillés). Photo SAEF, R. Pilloud.



**Fig. 2** Foyer quadrangulaire à galets de chauffe destiné aux activités domestiques, partiellement recoupé par un sondage. Photo SAEF, R. Pilloud.

Les premières données – reposant sur la base du mobilier céramique peu abondant et d'une monnaie en argent – permettent de placer la datation de ce site au 3<sup>ème</sup> siècle apr. J.-C. Les céramiques mises au jour étaient principalement constituées de cruches, gobelets et écuelles, soit de la vaisselle de table. Quant à la monnaie, il s'agit d'un denier en argent émis sous le règne de l'empereur romain Septime Sévère (193-211 apr. J.-C.) et datée de 210 apr. J.-C. (Fig. 3).



**Fig. 3** Denier en argent de Septime Sévère daté de 210 apr. J.-C. Photo SAEF, F. Lagger.

Sur l'avvers figure le profil droit de l'empereur Septime Sévère accompagné de l'inscription : SEVERVS PIVS AVG[ustus] (Sévère le Pieux empereur). Le revers représente le dieu Jupiter uniquement paré d'une chlamyde (manteau court) reposant sur les épaules, tenant un foudre (attribut du dieu) de la main droite et un sceptre de la gauche. A ses pieds, deux chérubins se placent de part et d'autre de la divinité et se font face avec les mains levées.

Sur cette face est inscrit : P[ontifex] M[aximus] TR[ibunicia] XVIII P[otestate] CO[n]S[ul] III P[ater] P[atriae] (Grand prêtre, détenteur de la puissance tribunitienne pour la 18<sup>e</sup> fois, consul pour la troisième fois, père de la nation). Cette pièce a donc été frappée la 18<sup>e</sup> année de son règne. Seuls quelques tessons de céramiques attribués à l'Âge du Bronze (2200-800 av. J.-C.) et scellés dans l'horizon sous-jacent témoignaient d'une occupation antérieure.

### Une présence romaine dans le Gibloux

Bien que modeste, la découverte de ce site est une pierre importante pour la compréhension de l'époque romaine dans la commune de Gibloux au Haut-Empire (15/20 av. J.-C.-284 apr. J.-C.). En effet, cette région n'avait, jusqu'à récemment, livré que peu de vestiges attestant la présence d'habitats de l'époque romaine. Plusieurs trouvailles isolées matérialisées par des fragments de *tegulae*, des tessons de céramiques et de rares pièces de monnaie constituent les indices les plus fréquents témoignant d'une occupation gallo-romaine au sud-ouest du district de la Sarine. Les découvertes les plus remarquables ont été réalisées à Estavayer-le-Gibloux dans les années 2000 et 2016. Divers travaux de construction ont permis de mettre au jour un complexe thermal et un petit temple de tradition indigène (*fanum*) au sud de l'école actuelle.

Malgré leur importance, ces vestiges ne composent qu'une infime représentation de ce qu'était le paysage au nord du Mont-Gibloux entre le 1<sup>e</sup> et le 3<sup>ème</sup> siècle de notre ère. La topographie et l'hydrologie régionale, relativement propices aux activités agricoles, devaient aussi être attrayantes pour la population antique. Le large vallon alluvial creusé par la Longivue, aujourd'hui canalisée et qui s'étend de Grenilles à Farvagny-le-Petit, était en effet à l'époque nettement plus sujet aux crues et plus marécageux. Il offrait ainsi une terre fertile. C'est d'ailleurs sur le versant sud de cette vallée que s'est opérée la fouille de l'habitat rural de Farvagny-le-Grand.

Nous pouvons également mentionner la découverte récente d'une *villa* romaine à Grenilles, sur le versant opposé (en cours de fouille). Il est fort probable que ces deux sites aient fonctionné simultanément et ils étaient peut-être même interconnectés. Nous commençons seulement à entrevoir les richesses archéologiques disséminées dans ce terroir. Ces sites constituent donc des découvertes importantes dans la recherche sur les établissements ruraux antiques dans la commune de Gibloux et à plus large échelle dans la campagne fribourgeoise.

Romain Pilloud (SAEF)

### Villa romaine à Grenilles

Le samedi 21 mai le site gallo-romain découvert à Grenilles a été ouvert au public.

La population s'est montrée particulièrement intéressée et a apprécié les explications fournies par une équipe de passionnés du Service archéologique de l'Etat de Fribourg.



## AU FIL DU PATCH

La 26<sup>ème</sup> Journée Romande de Patchwork a eu lieu le samedi 30 avril à la halle polyvalente à Rossens. Le groupe de patchwork « Au Fil du patch » a tout mis en œuvre pour que cette manifestation soit belle et inoubliable !



Environ 180 personnes se sont déplacées pour partager la même passion : le patchwork ! Au programme de la journée : 4 ateliers de couture étaient proposés pour décorer un sac !

M. Fabien Schafer, Syndic, a présenté la commune et la région aux participants. Une présentation qui a été très appréciée, tout comme le passage de la Société de Jeunesse de Rossens qui est venue agrémenter l'apéro par quelques chants.





Les citoyens(nes) de la Commune de Gubloux ont la possibilité de commander du bois de feu.

Ordre de facturation : N° :	
No comptable : 8200.4250.05	
Bulletin de commande à adresser à : (pour tous renseignements <b>079 413 55 40</b> rene.bovigny@commune-gubloux.ch	M. René Bovigny Forestier de triage 1696 Vuistemens-en-Ogoz
Nom et prénom :	..... (laisser blanc)
Rue :	..... NO
Localité	.....
Téléphone	.....

L'équipe forestière vous prépare volontiers les assortiments de bois de feu suivants :

Assortiments	Prix et quantité par stère TVA incluse						Montant total
	Longueur	Quantité	Bois vert	Quantité	Bois sec <sup>1</sup>		
Bois de feu feuillus en quartier	1 m		75.00	--	--	F	
	1 m		90.00		115.00	D	
	50 cm		110.00		135.00	D	
	33 cm		115.00		145.00	D	
	<b>25 cm</b>				<b>155.00</b>	D	
Bois de feu feuillus long	4 – 6 m		43.00	--	--	F	
Bois de feu résineux en quartier	1 m		50.00	--	--	F	
	1 m		70.00		85.00	D	
	50 cm		85.00		100.00	D	
	33 cm		95.00		115.00	D	
Bois de feu résineux long et rond	1 à 6 m		35.00	--	--	F	
Copeaux de bois	m <sup>3</sup>		25.00	--	--	F	
Copeaux de chauffage vert	min. 30 m <sup>3</sup>		40.65	--	--	D	
Copeaux de chauffage sec	min. 30 m <sup>3</sup>		47.75			D	
Bois de feu sec en carton (25 kg) au centre forestier à Vuistemens-en-Ogoz					10.00/carton	F	Au centre
<b>Tous les prix ci-dessus s'entendent TVA comprise</b>							
<b>Total</b>							

Bois sec <sup>1</sup> : en stock limité  
 F : pris en forêt  
 D : livré à domicile – **minimum 2 stères**

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

---

## GIBLOUX SOLIDAIRE



Association d'entraide et de partage  
pour la commune de Gibloux

### Invitation à la population de la commune de Gibloux :

Jeudi 29 septembre 2022 à 19h00

Salle de la Tuffière, Corpataux

### Assemblée générale de l'association

Le programme détaillé est actuellement en cours d'élaboration. Vous le trouverez aux piliers publics à partir de fin août 2022, dans le journal « L'Antenne » du mois de septembre ainsi que publié sur notre site internet [www.giblouxsolidaire.ch](http://www.giblouxsolidaire.ch)

Nous vous prions de réserver cette date et vous attendons nombreux !

Le comité

## ASSOCIATION DE PARENTS DE LA RÉGION DE GIBLOUX – APRG



L'Association des Parents de la Région du Gibloux refait son site internet.

Dès la rentrée, vous découvrirez le nouveau choix de cours et séminaires que nous proposons pour adultes et enfants.

Le comité de l'APRG vous souhaite un bel été.

# COMMUNAUTE DES ENTREPRISES DE GIBLOUX (CEG) - CONSTITUTION



Case postale 65  
1726 Farvagny  
info@cegibloux.ch  
www.cegibloux.ch

**Rejoins-nous vite !**

Aux indépendants,  
Aux entreprises,  
Aux artisans,  
Aux agriculteurs,  
qui siègent sur le territoire communal

La Commune de Gibloux jouit d'une position géographique intéressante pour les divers acteurs économiques de notre région. Grâce à sa situation au centre du canton de Fribourg et pourvue d'une entrée d'autoroute, elle réunit plein de qualités pour la création et l'installation d'entreprises comme la vôtre. Plus de 500 entreprises sont réparties entre nos douze villages. Une synergie importante et intéressante peut être créée pour tous. De plus et dans le but de créer un dynamisme local, une nouvelle association regroupant les divers artisans, commerçants et industriels de notre belle Commune va naître !

C'est avec joie que nous vous présentons la CEG :

## COMMUNAUTE DES ENTREPRISES DE GIBLOUX

### SON BUT

Il est de créer et maintenir un contact régulier entre ses membres, l'économie circulaire étant la pierre angulaire et le leitmotiv de toutes et tous ! Au travers d'assemblées régulières, il sera possible de formuler des propositions pour l'intérêt de chacun et de créer un réseautage fort pour une économie prospère à Gibloux.

### SON COMITE

Pour concrétiser ce projet, un comité de huit personnes motivées s'est formé. Les membres proviennent d'expérience et de secteurs différents. Ce mélange est important afin d'identifier et réunir tous les corps de métier.

Ce courrier a aiguisé votre curiosité !? Vous souhaitez en savoir plus ?! Alors contactez-nous vite ! Pour ceci, remplissez le formulaire qui se trouve sur notre site internet [www.cegibloux.ch](http://www.cegibloux.ch) ou alors envoyez-nous vos coordonnées à l'adresse courriel : [info@cegibloux.ch](mailto:info@cegibloux.ch).

Une invitation officielle pour l'assemblée constitutive sera envoyée en temps opportun aux personnes qui ont manifesté leur intérêt.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer.

### AU NOM DU COMITE

Le Président

Gérard Yerly

La Secrétaire

Clarisse Beauverd

**Réservez déjà ! L'assemblée constitutive aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2022 à Farvagny-le-Grand.**

## TROIS RÈGLES D'OR À SUIVRE EN CAS DE CANICULE

### Protection contre la canicule – personnes âgées ou dépendantes

La canicule peut avoir des conséquences sur la santé et nuire aux capacités physiques et mentales. Les personnes âgées, les malades (chroniques), les enfants en bas âge et les femmes enceintes sont particulièrement à risque. Les personnes âgées ont particulièrement besoin d'aide: prendre soin de la santé des personnes âgées lors d'une canicule est l'affaire de tous. Les personnes âgées vivant seules et les personnes dépendantes ont besoin de notre attention.

### 1. Éviter les efforts physiques

- ➔ Réduire au maximum l'activité physique aux heures les plus chaudes de la journée et privilégier les lieux ombragés.



### 2. Éviter la chaleur – se rafraîchir

- ➔ Fermer les fenêtres pendant la journée et éviter le soleil (tirer les rideaux, fermer les volets)
- ➔ Aérer la nuit
- ➔ Porter des vêtements légers
- ➔ Rafraîchir l'organisme en prenant des douches froides, en posant des linges froids sur le front et la nuque et des compresses froides sur les pieds et les mains



### 3. Boire beaucoup – manger léger

- ➔ Boire (au moins 1,5 l/jour) à intervalles réguliers, sans attendre d'avoir soif
- ➔ Prendre des repas froids et rafraîchissants: fruits, salades, légumes, produits laitiers
- ➔ Veiller à consommer suffisamment de sel



#### Symptômes potentiellement liés à la canicule

- Faiblesse
- Confusion
- Vertiges
- Maux de tête
- Crampes musculaires
- Bouche sèche
- Nausées
- Vomissements
- Diarrhée

#### Intervenir immédiatement!

- Boire beaucoup
- Rafraîchir le corps
- Appeler un médecin



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office fédéral de la santé publique OFSP

Office fédéral de l'environnement OFEV

## Adresses et horaires des services

Administration communale  
Route de Fribourg 5  
Case postale 70  
1726 Farvagny

### Service/Secteur

**Secrétariat général** T 026 552 59 02  
administration@commune-gibloux.ch

**Contrôle de l'habitant** T 026 552 59 03  
habitant@commune-gibloux.ch

**Administration scolaire et extrascolaire** T 026 552 59 04  
admin\_scolaire@commune-gibloux.ch

**Service des finances** T 026 552 59 05  
finances@commune-gibloux.ch

**Service technique** T 026 552 59 06  
technique@commune-gibloux.ch

**Police des constructions** T 026 552 59 07  
constructions@commune-gibloux.ch

**Permanence technique** **079 545 96 99**

### Service des forêts

Route de la Pépinière 20 T 026 552 59 08  
1696 Vuisternens-en-Ogoz M 079 413 55 40  
forets@commune-gibloux.ch

### Service social du Gibloux

Route du Jordil 10 T 026 552 59 60  
1728 Rossens  
service.social@commune-gibloux.ch

### Service officiel des curatelles du Gibloux

Route du Jordil 10 T 026 552 59 63  
1728 Rossens  
Adresse postale:  
Case postale 62, 1726 Farvagny  
service.curatelles@commune-gibloux.ch

### Horaires d'ouverture

Lundi	8h30-11h30	15h00-19h00
Mardi	fermé	14h00-17h00
Mercredi	8h30-11h30	14h00-17h00
Jeudi	8h30-11h30	14h00-17h00
Vendredi	8h30-11h30	14h00-16h00

**Veille de fête** **jusqu'à 16h00**

### Horaires d'ouverture

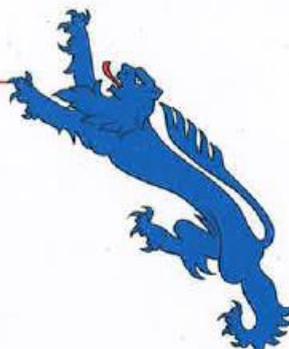
Lundi	8h30-11h30	14h00-16h30
Mardi	fermé	14h00-16h30
Mercredi	8h30-11h30	fermé
Jeudi	8h30-11h30	14h00-16h30
Vendredi	fermé	fermé

### Horaires d'ouverture

Lundi	8h30-11h30	14h00-16h30
Mardi	fermé	14h00-16h30
Mercredi	8h30-11h30	fermé
Jeudi	8h30-11h30	14h00-16h30
Vendredi	fermé	fermé

**Permanence téléphonique tous les matins  
de 8h15 à 11h30**

Impression: Canisius SA, Fribourg  
Imprimé sur du papier 100% recyclé



printed in  
switzerland